



Sur les pas de l'évêque

à la fin du XVII^e siècle

Archives départementales
et conservation des antiquités et objets d'art
des Alpes-de-Haute-Provence
2018

Sur les pas de l'évêque à la fin du XVII^e siècle

Catalogue de l'exposition
présentée à la cathédrale Saint-Jérôme
à Digne-les-Bains
du 7 juillet au 30 septembre 2018

Commissariat

Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives
départementales et conservateur des antiquités et objets d'art
des Alpes-de-Haute-Provence
Laure Franek, directrice adjointe des Archives départementales

Textes, choix des illustrations et notices

Laure Franek
Jean-Christophe Labadie
Marie-Christine Braillard, conservateur territorial en chef du
patrimoine honoraire
Maïna Masson-Lautier, conservateur en chef du patrimoine,
Région Paca, service patrimoine, traditions et Inventaire
Valentin Gaudemard, stagiaire master II d'archivistique

Gestion des oeuvres

Claude Badet, conservateur délégué des antiquités et objets d'art
des Alpes-de-Haute-Provence
Pascal Boucard (Archives départementales)

Montage de l'exposition

Pascal Boucard, Pierre Chaland, Denis Élie, Jean-Claude Paglia
(Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

Conception graphique du catalogue

Jean-Marc Delaye
(Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

Crédits photographiques et numérisation

Jean-Marc Delaye
(Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

Relecture

Sophie Chouial, archiviste

Impression

Imprimerie SPI
13240 Septèmes-les-Vallons

ISBN 978-2-86004-038-9

© Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Dépôt légal : juillet 2018

Image de couverture

AD AHP, 98 Fi 204
Fonds Miffred-Lallement, autochrome, environs de Digne

**Les tours et les détours
de l'évêque de Digne
en son diocèse
à la fin du XVII^e siècle**



Verdaches, chapelle Saint-Domin, têtes animales

Parmi les trois têtes jaillissant des murs extérieurs de la chapelle, il y aurait peut-être celle d'un loup.
Cliché Jean-Marc Delaye

PRÉFACE

Lors de chaque été depuis 2010, la Conservation des antiquités et objets d'art et les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence proposent une exposition où est mis en valeur le patrimoine historique et artistique du département.

Le succès public est toujours au rendez-vous puisque ce sont des milliers de visiteurs qui viennent à la découverte d'œuvres les plus diverses : peinture, sculpture, textile, orfèvrerie... et même, en 2017, mosaïques, avec la belle exposition centrée sur le prieuré de Ganagobie.

Cet été, les commissaires de l'exposition ont choisi de montrer des œuvres que l'évêque de Digne a vu, touché et même écouté lors de la visite de ses paroisses que, durant les années 1683, 1684 et 1685, il accomplit à dos de mulet entouré de sa cour. Ce sont des œuvres aussi diverses que la cloche fondue en 1605 de la paroisse de Tanaron et le tableau montrant à Beaujeu deux saints guérisseurs, saint Roch et saint Sébastien, ou, au Brusquet, une Vierge à l'Enfant ; ce sont encore un modeste crucifix à Barles, de surprenantes croix de procession à Chaudol et au Clucheret, d'étranges ciboires à Auzet et La Robine...

Il convient aussi de saluer le concours de celles et ceux qui ont apporté leur expertise : Marie-Christine Braillard, ancien conservateur départemental, Maïna Masson-Lautier, conservateur en chef du patrimoine au service patrimoine, traditions et inventaire de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Claude Badet, conservateur délégué des antiquités et objets d'art, et Valentin Gaudemard, stagiaire en master II d'archives. J'y associe les agents des Archives départementales qui œuvrent, chaque année, à la mise en place de cette exposition, et, en particulier, le photographe et infographiste Jean-Marc Delaye.

Je remercie les maires du département qui ont autorisé le prêt d'œuvres qui appartiennent au patrimoine de leur commune et dont ils se défont le temps d'un été.

Je terminerai en conviant les visiteurs de se porter à la rencontre d'objets que bien des générations d'habitants de la haute Provence ont pu admirer dans l'écrin de leurs modestes édifices culturels.

René Massette
Président du Conseil départemental
des Alpes-de-Haute-Provence




La Cène

Le dernier repas de Jésus et des apôtres le soir du Jeudi-Saint où Jésus institue l'eucharistie. Judas est reconnaissable à ses cheveux roux et à la bourse – le prix de sa trahison – qu'il tient en la cachant de la main gauche.
Arch. municipales de Sainte-Tulle, antiphonaire, 1704

16

Messieurs



quoy que le Roy m'ait fait l'honneur des il ya quatre -
semaines de me nommer a l'evêché de Digne, ie n'ay pas -
eu de voir vous en donner advis qu'au paravant ie n'eusse receu
le breuet de sa Maesté, attribuez donc ie vous prie ce
retardement a la prudence et non a la negligence, et comme
presentement on me vient de mettre entre les mains mon breuet
ie ne veux pas que vous recueillez d'autre main que de la
mienne cette nouvelle accompagnée des assurances inviolables
de mon tres humble service dedans un diocèse ou i'apprend
avec ioye les témoignages continuels que vous donniez de vostre
capacité de vostre merite et de vostre recte et si enuisageant
en moy mesme devant dieu le zoy de l'episcopat, ^{ie humble} reflectissans
sur le bien qu'on m'a dieu du chapitre de Digne i'ay a me
fortifier trouvant dans vostre corps tant de personnes qui me
feront goûter la douceur de ce ioy que l'euangille nous promet
continuez donc ie vous conjure Messieurs vostre zele pour
cette pauvre espouse veufve de tant de maris et commencez
a m'accorder une premiere grace qui est de vos prieres devant
dieu afin que ie puisse viure et mourir en espouse fidel
a cette eglise de Digne, en pare plin de douceur et de
tendresse pour le peuple et pour vous en particulier et general
en ferez qui par une cordiale et sincere union s'assemblent

Messieurs

1947

vostre tres humble et affectueux
serviteur
Le Tellier

Le Tellier

AD AHP, 1 G 47

Lettre de Le Tellier, nommé par le roi Louis XIV évêque de Digne, aux prévôts et chanoines de l'église cathédrale de Digne, décembre 1677

LES VISITES PASTORALES DE L'ÉVÊQUE DE DIGNE

L'Église durant les années 1683-1685

Jusqu'à la Révolution française, la religion catholique est celle du roi, lieutenant de Dieu sur terre, et de la très grande majorité de ses sujets. Le clergé est le premier ordre du royaume, devant la noblesse et le tiers ; il occupe ainsi une place éminente. Depuis l'édit de Nantes (1598), le culte protestant est toléré dans le royaume mais, en 1683-1685, il vit ses dernières années d'application.

L'Église catholique régent la vie des hommes, de leur naissance à leur mort. Ceux-ci baignent dans une atmosphère religieuse. L'Église contrôle l'éducation des enfants, rythme la vie, par les sacrements, du baptême à l'extrême-onction, par le calendrier liturgique. Elle est, au plan local, un relais indispensable de l'État royal. Les relations entre le roi et le pape sont réglées d'ailleurs par le concordat de Bologne, signé en 1516 entre le roi François I^{er} et le pape Léon X.

Une vaste réforme catholique a été engagée lors du concile de Trente (1545-1563), convoqué par le pape en réponse aux demandes protestantes. « La contre-Réforme, écrit François Bluche, s'épanouit et se ramifie au long de plusieurs décennies ¹ ». Avec cette réforme, l'eucharistie est dorénavant au centre de la messe. Parmi les sept sacrements, elle est placée au premier rang. Le luxe des vêtements liturgiques, concomitamment avec le chant, la musique et le riche décor intérieur de l'église, participe à la dignité de la célébration, d'où le recours à des matières nobles, tels que la soie, l'argent et l'or ².

Le XVII^e siècle est aussi caractérisé par l'élan pastoral introduit par la réforme catholique, qui s'appuie

sur les évêques. À cet égard, « les visites pastorales furent un instrument disciplinaire particulièrement efficace ³ ». Durant sa visite, l'attention de l'évêque se portait sur la vie et les mœurs des prêtres officiant dans la paroisse, sur leurs vêtements, leur comportement et en particulier sur le lieu de leur résidence car d'eux dépendaient le salut des paroissiens : un éloignement était donc préjudiciable à l'exercice normal de leur ministère. L'orthodoxie de la pratique était examinée : conformité du culte, des ornements. À travers son clergé, l'évêque surveillait en fait toute la vie locale.

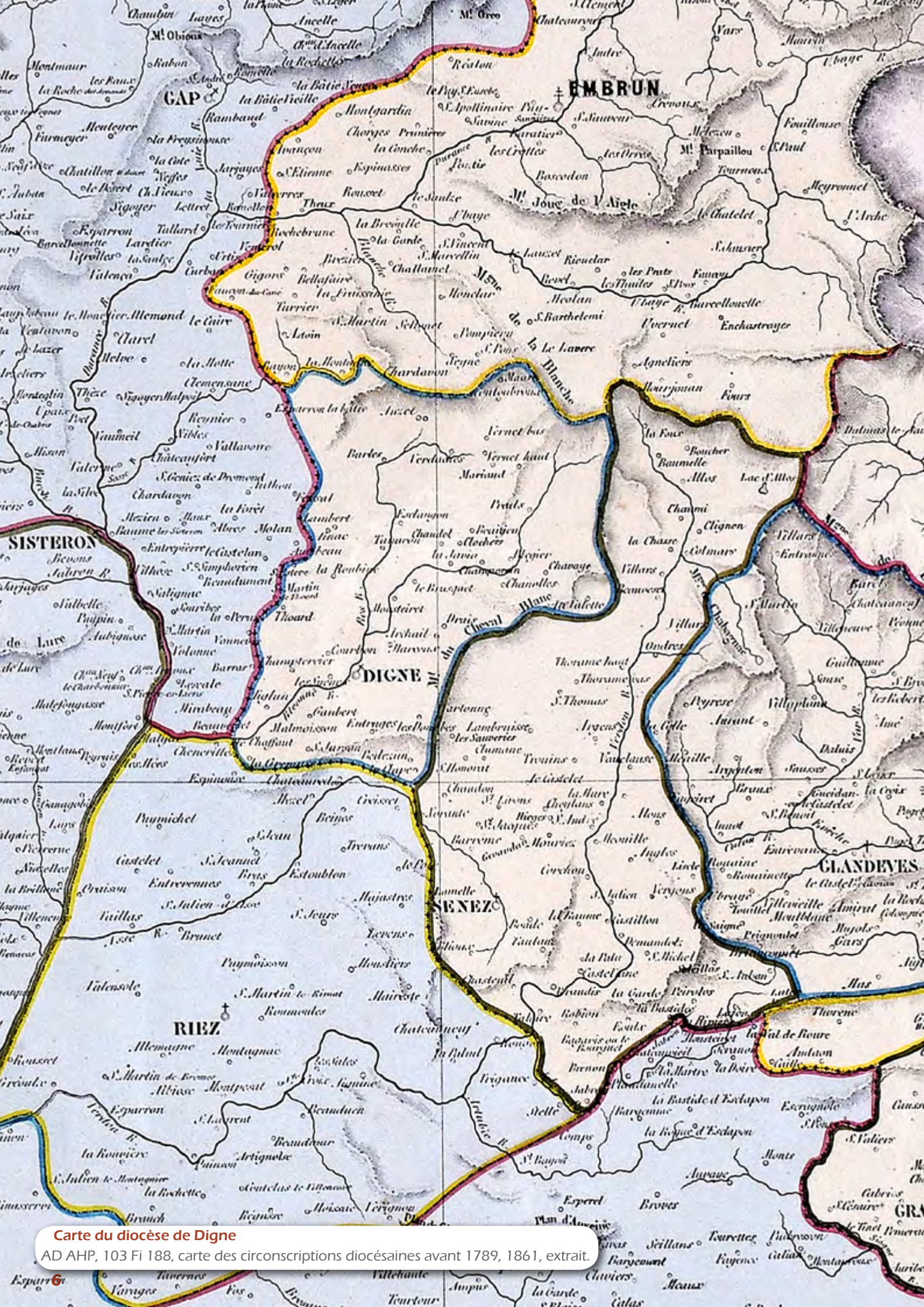
L'évêque est alors sensible aux désordres qui pourraient survenir dans la communauté, ainsi qu'à la question de la présence de protestants dans son diocèse, car l'édit de Nantes, qui autorise le culte réformé, est en vigueur jusqu'à l'édit de Fontainebleau par lequel, le 18 octobre 1685, le roi Louis XIV le révoque. Mais depuis 1661 au moins, le recul des protestants est visible dans tout le royaume, après les coups portés par le roi et ses agents. D'ailleurs, les années 1681-1683 sont marquées par l'emploi, en Poitou ou dans les Cévennes, des dragonnades, afin de forcer les protestants à la conversion. Au cœur du règne de Louis XIV et deux ans avant la révocation de l'édit de Nantes, l'évêque de Digne est préoccupé par la présence de la « religion prétendue réformée » (RPR), mais ses adhérents sont rares. À Thoard, les « religionnaires » désignés ainsi par les notables, se sont emparés d'une chapelle dès lors « profanée » afin d'y installer leur cimetière (f° 42 r). Au Mousteyret, les habitants de deux maisons professent la « RPR » (f° 80 r) ⁴.

¹ BLUCHE (François), dir., *Dictionnaire du Grand Siècle*, p. 19.

² PRIVAT-SAVIGNY (Maria-Anne), *L'Église en broderie ; ornements liturgiques du Musée national de la Renaissance*, p. 12-21.

³ DRÉVILLON (Hervé), *Les Rois absolus (1629-1715)*, p. 67 et s.

⁴ BORELLO (Céline), *Les protestants de Provence au XVII^e siècle*, p. 501, analyse de l'« état contenant le dénombrement des personnes et familles faisant profession de la RPR en Provence », Aix, 7 octobre 1682 : à Thoard, une seule famille, celle de la Dame de Thoard, soit quatre religionnaires ; au Mousteyret, deux familles représentant dix membres ; à Digne, quatre familles, soit 24 membres. L'essentiel des protestants se concentre à Manosque – où il y a un temple autorisé – et à Forcalquier. Un temple était dressé à Seyne ; à La Bréole, le temple et l'exercice du culte avaient été supprimés en 1663 (p. 538).



Carte du diocèse de Digne

AD AHP, 103 Fi 188, carte des circonscriptions diocésaines avant 1789, 1861, extrait.

L'évêque en son diocèse de Digne

L'évêque

François Letellier est évêque de Digne depuis 1677 jusqu'à sa mort à Paris en 1708. Il suit Henri Félix de Fassy qui fut évêque quelques mois. Ses titres sont déclinés dès les premières lignes du texte : il est seigneur de la ville de Digne, baron de Lausière et conseiller du roi. Toutefois, c'est un petit évêché, peu lucratif, à l'image des évêchés voisins de Sisteron, de Riez ou de Senez, des évêchés dit « crottés ». Dignitaire ecclésiastique, l'évêque est à la tête d'un diocèse et, en vertu du concordat de Bologne de 1516, c'est le roi qui l'a nommé et c'est le pape qui lui a conféré l'investiture canonique. Ensuite, François Letellier a reçu les sacrements de trois évêques et a prêté serment de fidélité au roi, dans le cadre de son investiture temporelle. Impossible de connaître le style de pastorale appliqué alors par François Letellier. Parmi ceux qui exerçaient leur ministère au Grand Siècle, s'identifiaient-ils aux évêques scandaleux ou médiocres – ce qui ne semble pas avoir été le cas – ou au contraire aux ministres soucieux de perfection¹ ? L'évêque de Digne ne semble pas avoir beaucoup résidé dans son diocèse².

Le titre de conseiller du roi que porte l'évêque, à ne pas confondre avec celui de conseiller d'État, est alors accordé à de nombreux officiers ou commissaires du roi, tels que les évêques. Furetière écrivait dans son dictionnaire, paru en 1690, qu'il s'agit d'un « titre qu'on donne à presque tous les officiers du royaume » et l'historien François Bluche ajoute qu'« on se gardera donc bien d'attacher le moindre prix à l'expression³ ».

Un diocèse étriqué

À l'image des diocèses du sud de la France et à l'inverse des diocèses du nord, le diocèse de Digne est peu étendu, c'est même l'un des plus étroits, il compte alors 34 paroisses⁴ et cinq succurales⁵. L'évêché de Digne appartient à la province ecclésiastique d'Embrun dont le métropolitain (l'archevêque) ne possède qu'une prééminence honorifique sur les autres évêques. Le diocèse de Digne est lui-même divisé en circonscriptions. Sur la carte, le diocèse est bordé par les diocèses d'Embrun, de Senez, de Riez et de Gap.

La visite pastorale

Le déroulement de la visite pastorale, au cours de laquelle l'évêque part à la rencontre de son clergé et de ses ouailles, obéit à un plan précis. L'évêque se déplace en mulet avec sa cour et est reçu par le clergé de la paroisse – le curé et son vicaire en général –, et les principaux habitants et la population du lieu qu'il visite⁶. Tous se rendent ensuite en procession à l'église, l'évêque entre d'abord dans le cimetière puis dans l'église afin d'y célébrer la messe et procéder à la confirmation des fidèles. Le culte terminé, l'évêque procède à un état des lieux qui inclut l'état général de l'édifice, les meubles, les objets et ornements du culte. Parfois, la visite est assez brève et l'évêque, après avoir été conduit en procession au cimetière et à l'église, y fait les prières puis visite immédiatement l'église. Son regard se porte d'abord sur l'autel, afin de vérifier la présence et l'état de la pierre sacrée et du tabernacle, un meuble qui retient toute son attention. En effet, celui-ci est minutieusement décrit car, le plus souvent, il n'est pas conforme aux règlements de l'Église, comme à Verdaches : « sans estre porté d'aucun gradin et sans aucune garniture d'estoffe au dedans ». L'évêque supervise ensuite l'inventaire de tous les objets, y compris les livres, et les textiles rangés dans l'église et sa sacristie.

¹ BLUCHE (François), dir., *Dictionnaire du Grand Siècle*, p. 566.

² JEAN (Armand), *Les évêques et archevêques de France depuis 1683 jusqu'à 1801*, Paris, A. Picard, 1891, p. 190 : « ne résida guère ».

³ BLUCHE (François), dir., *Dictionnaire du Grand Siècle*, p. 393.

⁴ Digne, évêché, Aiglun, Archail, Auzet, Ainac, Barles, Beaujeu, Bèdejun, Blégières, Le Brusquet, Le Chaffaut, Champtercier, Chanolles, Couloubroux, Courbon, Les Dourbes, Draix, Entrages, Esclangon, Gaubert, La Javie, Lagremuse, Lambert, Malemoisson, Marcoux, Moustereit, Prads, La Robine, Les Sieyes, Saint-Jurson, Tanaron, Thoard, Verdaches, Le Vernet.

⁵ Saint-Estève, Cluchiers, Chavailles, Champourcin, Mariaud.

⁶ FROESCHLE-CHOPART (Marie-Hélène), « Les visites pastorales de Provence orientale du XVI^e au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, 1977, p. 274-279. L'auteur montre tout l'intérêt que représentent, du point de vue de l'histoire, les comptes rendus des visites pastorales. La grille d'étude des visites est reproduite dans VENARD (Marc) et JULIA (Dominique) « Le répertoire des visites pastorales. Premiers enseignements d'une enquête », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, 1977, p. 221-223.



Un ostensor ou « soleil »

C'est un des objets du culte qui permet de présenter l'hostie consacrée à l'adoration des fidèles, dans une lunule de verre entourée de rayons de soleil stylisés, d'où son nom d'usage de « soleil ». Deux angelots portent des encensoirs.

Arch. municipales de Sainte-Tulle, antiphonaire, 1704

L'attention épiscopal se porte ensuite sur le patrimoine de la cure avant de s'intéresser au comportement du personnel de la paroisse et à celui de la population locale. L'évêque réunit autour de lui prêtres et notables et les contraint à « dire la Verité sur ce dont ils seront par nous enquis a paine d'excommunication ¹ » (Verdaches). À chaque curé, l'évêque demande depuis combien de temps dure son ministère et qui l'a « bien et canoniquement pourvu » de sa cure.

Les curés et vicaires – les « secondaires » dans le texte –, identifiés dès l'arrivée de l'évêque, sont interrogés sur les biens et les revenus : en quoi ils consistent ; quels sont les revenus, en particulier les dîmes et les

fondations, comment sont-ils perçus, quelles sont les charges supportées par la cure, quelle pension est-elle versée chaque année à l'évêque la veille de Noël ? Les curés doivent ensuite exhiber les registres des baptêmes, mariages et sépultures. Ils doivent aussi lui signaler tous les désordres dans leur paroisse et évoquer l'existence d'« hérétiques » ou de « gens scandaleux ou de mauvaise vie ». Sur les aspects purement matériels, l'évêque vérifie leurs dires en interrogeant les « principaux habitants ». Il s'informe de la présence d'autres édifices religieux, ainsi que de la gestion de la fabrique par les laïcs – les marguilliers – qui en ont la charge. L'entretien avec les notables se termine lorsque l'évêque les interroge sur le comportement de leur curé :

¹ L'orthographe a été respectée dans toutes les citations.

respecte-t-il les obligations de sa charge (prône, catéchisme, messe), son comportement est-il exemplaire ? Il arrive ainsi qu'un curé ne fasse pas la « doctrine » chrétienne le dimanche, comme c'est le cas à Verdaches.

L'évêque s'informe aussi de certaines pratiques touchant aux aumônes. Du pain est ainsi distribué à Blégiers à tous ceux qui se présentent à l'église, quelle que soit leur condition. L'évêque tente d'y mettre un frein en imposant que la distribution ne soit proposée qu'aux plus nécessiteux :

Voulons que depuis le mercredi des Cendres jusques à pasques soit fait une visite generale par le curé baile & consuls des pauvres du lieu & de ses ameaux, &

que suivant le roôle quen sera fait par ledit curé, baile & consuls ledit blé ou autres chozes en provenant soit distribué.

Les habitants de Digne, du Brusquet, d'Entrages, Courbons, Thoard et de Champtercier pratiquent un usage presque identique. À Champtercier, « Les consuls nous ont dit que toutes les années le jour de la pentecoste font une aumosne generale d'un pain pesant une livre a tout pauvre & d'une escucle de soupe » ; là encore, l'évêque ordonne que cette distribution ne serve que les pauvres. Outre le pain, ce sont aussi des grains ou des lentilles qui font l'objet de distributions, lesquelles soulignent l'apport des fondations dans les revenus du clergé mais aussi en faveur de la population, sous des formes très diverses.



La Pentecôte

Cette fête célèbre la venue du Saint-Esprit, cinquante jours après Pâques, sur Marie, les apôtres et toutes les personnes qui les entourent.

Arch. municipales de Sainte-Tulle, antiphonaire, 1704

Les tournées de l'évêque

Entre 1683 et 1685, l'évêque effectue six visites, dont quatre s'étalent sur plusieurs jours, la plupart se déroulant durant l'année 1683. À dos de mulet, sa première tournée conduit l'évêque à l'est de son diocèse. Elle débute le vendredi 14 mai 1683 : l'évêque déserte son palais épiscopal dignois jusqu'au 24 mai. Le 14 au soir, il dort avec son entourage au Brusquet et commence véritablement sa visite des paroisses le lendemain 15 mai, à 8 heures du matin, lorsqu'il atteint Verdaches ; le soir, il s'arrête à Barles dont il visite la paroisse le lendemain avant d'y passer une seconde nuit. Le 17, il visite la paroisse d'Auzet puis se rend au Vernet pour y dormir car ses pas le portent le lendemain d'abord à Couloubroux, puis au bas Vernet. Le mercredi 19, il inspecte les paroisses du haut Vernet et de Beaujeu ; le 20, il s'attache à visiter la succursale de Mariaud. Le vendredi 21, il se rend de Beaujeu à La Javie, qu'il inspecte avec deux de ses succursales. Le lendemain 22 est une journée dense avec, à son programme la visite de deux paroisses et deux succursales : Champourcin, Chanolles, Chavailles et Blégiers. Le lundi 24 mai, avant de revenir à Digne, il se porte à Prads dès 6 heures du matin et au prieuré de Faillefeu tandis qu'il délègue deux émissaires inspecter le hameau de la Favière, dépendant de la même paroisse.

Les tournées suivantes sont plus brèves. L'évêque visite Mallemoisson le 4 juin puis Aiglun le lendemain et retourne en son palais. Le dimanche 6 juin, jour de la Pentecôte, il inspecte Champtercier à partir de 7 heures du matin. Le 7, il inspecte Thoard, où il dort, puis une succursale le lendemain. Le dimanche 13, il accomplit un aller-retour dans la journée à Courbons et aux Sieyes. Trois semaines plus tard, le dimanche 12 septembre, il visite d'abord La Robine puis Lambert où il passe la nuit. Le lendemain, il quitte Lambert à 8 heures pour Aynac. Le 14, il se porte à Tanaron et députe au même moment son official à Esclangun.

L'année 1683 se termine avec trois jours de visite, du 30 octobre au 1^{er} novembre, d'abord à Gaubert, de là le lendemain au Chaffaut, tandis qu'il députe son prévôt et un chanoine à Lagremuse. Il termine sa tournée par Saint-Jurson et retourne en son palais dignois le 1^{er} novembre.

L'évêque reprend ses tournées durant l'été 1684. Le 25 juin, il fait un aller-retour au Brusquet puis au Mousteiret. Son court périple reprend le 29 juin : Draix le 29 – il envoie parallèlement son prévôt à Archail –, et Les Dourbes le dimanche 30. Le mercredi 30 août, il effectue sa dernière visite de l'année à Marcoux.

En 1683 et 1684, l'évêque a visité toutes les paroisses rurales de son diocèse. Les visites de la paroisse de Digne et de ses établissements ecclésiastiques remplissent son agenda de l'hiver et du printemps 1685. Il se rend à la cathédrale Saint-Jérôme les 26 et 27 février, à Notre-Dame-du-Bourg le 31 mars, dans

les établissements ecclésiastiques et les confréries des pénitents blancs et bleus le dimanche 1^{er} avril, à l'hôpital et sa chapelle le lendemain. L'évêque ne réalise pas lui-même la dernière visite ; indisposé, il envoie son prévôt effectuer l'inspection de la chapelle Saint-Vincent à Digne le 13 avril.

Au total, l'examen de son diocèse par l'évêque la conduit hors de son palais durant 35 jours, répartis sur trois années.

L'entourage de l'évêque

L'évêque est accompagné d'un ou des deux vicaires généraux de son diocèse, ses bras droits, ainsi que par des chanoines qui appartiennent à son chapitre cathédral, dont la vocation est de prier et de garder les reliques. Lors des visites se distingue un personnage : le « promoteur d'office », Jean Sossi, en fait le procureur du tribunal ecclésiastique du diocèse, l'official – dont le juge André de Janon accompagne aussi l'évêque. Le procureur veille au respect de l'orthodoxie en matière religieuse. Il en est fait mention par les requêtes qu'il délivre à son évêque, ce dernier en usant comme une menace si ses ordres ne sont pas suivis d'effets. En tant que seigneur baron, l'évêque se fait aussi assister par le juge, Jean Henry Torniaire, et les officiers de sa baronnie. Les populations rurales devaient être impressionnées par le cortège formé par l'évêque et son entourage lors de son entrée dans le village, où tous s'étaient rassemblés à l'occasion de cet événement rare.

Les prêtres et l'exercice du culte

Durant les années 1683-1685, le clergé paroissial compte vingt-huit curés et deux prieurs-curés, ainsi que onze « secondaires » (vicaires), auxquels s'ajoutent sept prêtres et deux prieurs qui exercent aussi à des titres divers dans le diocèse. Parfois, le greffier a relevé le temps d'exercice des prêtres dans leur paroisse. C'est le cas pour vingt-trois d'entre eux, dont neuf exercent depuis moins de dix ans, onze entre 10 et 20 ans, la moyenne étant alors située à 12 ans. Les trois plus anciens du diocèse exercent leur ministère dans la même paroisse depuis 30 (Aiglun), 36 (Entrages) et même 46 ans (Gaspard Bassac, Les Dourbes)¹. Rien n'est dit en revanche de leur formation, hormis un cas où il est stipulé que le curé possède un titre de docteur en théologie.

Les curés sont investis canoniquement par l'évêque mais ce n'est pas nécessairement l'évêque qui les a formellement désignés. Ainsi, le prieur de Beaujeu, Louis Codur, tient sa cure après la résignation qu'en avait faite dix ans plus tôt son oncle, Blaise Codur, à son profit. L'évêque tente d'imposer à ses curés la résidence : à Barles, l'évêque rappelle dans son ordonnance l'obligation faite aux deux desservants d'y résider et de ne s'en absenter qu'avec son

¹ Curé qui dut décéder peu après : les registres paroissiaux présentent une lacune importante, entre le dernier acte de 1684, daté du 18 juin, et le premier de 1687, daté du 28 août et signé par Arnaud.

autorisation. L'évêque n'oublie pas de relever les cas où les desservants ne remplissent pas exactement ce qui est attendu d'eux : messes les dimanches et jours de fêtes, prônes – facilités dans cinq cas par la présence de chaires à prêcher – et catéchisme tous les dimanches, ainsi que d'autres célébrations de la messe durant la semaine et dans les hameaux. Le clergé, la communauté et les gros décimateurs sont responsables de l'application des dispositions de l'ordonnance de l'évêque, parfois dans un délai imposé et même sous peine d'excommunication.

Les curés ont aussi des obligations liées à des fondations, le plus souvent dire des messes à la mémoire de défunts. À Beaujeu, le prieur doit dire la messe et faire le catéchisme. L'évêque est encore attentif à ce que les offices soient célébrés et que les paroissiens communient au moins lors du temps pascal.

Les habitants formulent des demandes qui sont repoussées par les prêtres et parfois même les consuls. C'est le cas des habitants du hameau de Boulard, de la paroisse de La Javie, qui revendiquent auprès de l'évêque qu'un service soit organisé comme autrefois dans leur chapelle, ce à quoi s'opposent le prieur et les consuls qui sont entendus par l'évêque qui décide de ne pas revenir aux pratiques antérieures.

Les confréries religieuses

Particulièrement nombreuses en Provence ¹, les confréries sont un signe de vitalité de la foi catholique et lors de ses visites, l'évêque prend soin de distinguer les confréries lumineuses, telles celles du saint-sacrement, du rosaire, des âmes du purgatoire, des confréries de pénitents ². Quelques rares édifices religieux abritent des confréries de métiers. C'est le cas à Thoard, qui compte cinq confréries de métiers, de dévotion et de pénitents : Rosaire, Saint Joseph (métiers du bois), Saint Éloi (métiers du métal), Saint Blaise (cardeurs et tisseurs), ainsi qu'une confrérie de pénitents blancs ; c'est le cas encore de Champtercier : *Corpus Domini* (Saint Sacrement), Notre-Dame, Saint Joseph, Saint Blaise et Saint Éloi.

La décence du culte

La visite terminée, le clergé et les principaux habitants interrogés, l'évêque promulgue une ordonnance par laquelle il impose des améliorations – du bâti par exemple – mais aussi des évolutions car il a le souci de la décence du culte, veillant de la sorte à ce qu'il convient de faire. Avec la grandeur et la majesté du culte, la décence et la dignité sont des moyens de susciter la piété ³. L'évêque veille aussi au respect qui doit s'imposer au Saint Sacrement. En ce qui le

concerne, l'évêque est attentif à ce qu'il soit conservé dans un tabernacle de bois peint doublé de soie et fermant à clef. Parfois, la porte du tabernacle porte une image qui ne convient plus : l'évêque en impose le changement. C'est le cas à Beaujeu ou Mariaud, où il exige que la figure du tabernacle soit effacée et que, à la place, soit peinte une représentation de Jésus.

Il prescrit que les vases sacrés – calice, patène, soleil et ciboire –, indispensables pour la présentation ou la communion sous les deux formes, pain et vin, soient au moins en argent. Ainsi, dans la paroisse de Couloubroux, le prélat interdit l'usage d'un calice d'étain et exige en outre que soient acquis un soleil et un ciboire d'argent à la place de vases en cuivre. Aux prêtres est refusé le port du Viatique aux mourants sans l'usage d'une boîte, de préférence en argent, doublée de soie. Outre le tabernacle, l'évêque impose que le décor du maître-autel soit à la hauteur de sa fonction et qu'une lampe à huile – et non des chandelles ou des bougies, à cause des risques d'incendie – y brûle en permanence comme symbole de la présence réelle du Christ. L'évêque demande aux paroissiens du Brusquet d'acquiescer un dais pour les processions du Saint Sacrement, « lors qu'on porte le bon dieu ».

Afin d'attester de la valeur des reliques, l'évêque y joint un authentique signé de sa main puis clôt le tout de cire sur laquelle il a apposé son sceau. Il le précise lors de sa visite de Beaujeu, après avoir découvert :

trois os dans de cotton avec une attestation en parchemin dun grand vicair de nos predecesseurs portant que ses trois oz sont de reliques dudit saint, ce qui nous a obligé pour prevenir les inconvenians qu'y pourroient arriver que lesd[its] ossements ne soient changés de les faire attacher dune soye rouge au bout de laquelle avons fait apozer le sceau de nos armes, apres quoy avons fait mettre le tout dans ladite boëte avec un certifficat signé par nous. (f° 16 r et v).

L'évêque prescrit encore que les fonts baptismaux soient fermés à clef et qu'une image de saint Jean-Baptiste y soit accrochée au-dessus. De même, afin d'assurer le secret de la confession, des confessionnaux en bois blanc doivent être installés dans les églises qui en sont dépourvues. Certaines succursales, telle celle du Clucheret qui dépend de la paroisse de La Javie, sont fort démunies : l'église Notre-Dame-de-Nazareth est équipée avec le minimum de meubles, les ornements liturgiques sont fort pauvres et les objets du culte quasiment

¹ BERTRAND (Régis), « Les confréries de Provence face à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 306, 1996, p. 637, même s'il est difficile de toutes les identifier, comme le souligne l'auteur, en particulier les confréries de métier et les confréries « uniquement charitables ».

² FROESCHLE-CHOPART (Marie-Hélène), « Étude des confréries : problèmes et méthodes », *Provence historique*, t. 34, 1984, p. 119.

³ DOMPNIER (Bernard), « Les ordonnances synodales des XVII^e et XVIII^e siècles et la réglementation du culte » dans Aoun (M.) et Tuffery-Andrieu (J.-M.), *Conciles provinciaux et synodes diocésains du concile de Trente à la Révolution française*, Strasbourg, Presses universitaires, 2010, p. 365-383. L'auteur rappelle que la décence passe d'abord par les conditions matérielles du culte, d'où l'intérêt des évêques pour l'état des églises, la qualité et la propreté des ornements, des linges et des vases sacrés. La décence concerne aussi l'occupation de l'espace intérieur des églises, la discipline et le respect du cérémonial.

absents. Afin d'en éviter le transport depuis La Javie, l'évêque impose l'acquisition par la communauté d'un calice et sa patène en argent, d'un crucifix, d'une lampe de letton sans compter la remise en état des fonts baptismaux et du presbytère, qui prend l'eau.

Quant au cimetière, souvent ouvert et où le bétail peut y paître, l'évêque en commande la clôture par une muraille ou une haie et l'installation d'une grande croix. D'anciens cimetières ont parfois été mis en culture et des ossements y sont ainsi visibles. C'est le cas dans la paroisse d'Entrages, où l'évêque interdit toute culture et impose une clôture de pierre sèche. Au Bas-Vernet, la situation est très critique autour du prieuré de Saint-Clément, où des glissements de terre amènent des os sur le grand chemin. Dans un ancien cimetière du Clucheret, l'évêque fait procéder à l'ensevelissement des crânes et des os qui affluent au sol.

Le mobilier des églises

À Auzet, la description de l'église permet de repérer les éléments constituant son mobilier. Le maître-autel, qui compte une pierre sacrée, est couvert des trois nappes habituelles. Il est aussi paré d'une toile peinte, intègre un tabernacle conforme aux attentes de l'évêque car il est doré, peint et posé sur un gradin de bois peint lui aussi, tandis qu'un tableau où sont représentés les trois saints, Barthélemy, André et Saturnin, est enchâssé dans le meuble en surplomb de l'autel sur lequel est posée une croix en ivoire. L'église abrite encore deux autres autels, dont l'un est orné d'un tableau mais c'est une simple « image de carton » qui sert de décor au second. Un tableau représentant le baptême du Christ est accroché au-dessus des fonts baptismaux. L'évêque a peu à redire sur les ornements de l'église paroissiale : il y manque

simplement la boîte pour porter le Viatique aux mourants et un confessionnal.

Les notables

L'évêque rencontre sur place la population – il procède ainsi aux confirmations – mais traite avec les « notables ». Ce sont les « consuls modernes » en cours de mandat qui représentent leur communauté, ainsi que les agents de la seigneurie, bayles et lieutenants de juge, voire les seigneurs eux-mêmes comme à La Javie, Champourcin, Entrages et au Brusquet. Au Mousteiret, les deux maîtres d'école participent à l'accueil de l'évêque. Digne constitue un cas singulier puisque l'évêque rencontre d'une part les consuls et d'autre part les recteurs et administrateurs des divers établissements ecclésiastiques, qui ont tous le statut de bourgeois ou qui appartiennent à la petite noblesse.

Économie et fiscalité

L'évêque, de par sa fonction, perçoit une partie de la dîme, en l'occurrence la dîme des grains, des légumes, oignons, chanvre, vin et une dîme sur le croît des agneaux et des chevreaux. De plus, en tant que seigneur, il perçoit des droits féodaux ou seigneuriaux. C'est ainsi que dans le cadre de sa seigneurie, il détient la justice haute, moyenne et basse sur le terroir de Tanaron, ainsi que des droits tels que les lods et ventes, la banalité des fours et des moulins ¹ et perçoit chaque année le cens, qui est l'impôt seigneurial par excellence, dû par tous ses censitaires, ainsi que des droits plus rares, comme le droit de moutonnage qui porte sur les transactions de bêtes à laine dans le terroir. La communauté de Tanaron verse encore, chaque année, une pension de neuf francs au seigneur, le tarif peut-être d'un droit seigneurial abonné.

¹ Les lods et ventes portent sur les mutations des biens fonciers ; les banalités concernent ici les fours – avec l'obligation de cuire son pain au four banal – et les moulins – avec l'obligation de moudre son grain au moulin banal – contre une redevance en nature consistant à Tanaron à un panal de blé par an pour le fourmage et une demi-cosse par setier pour le droit de mouture.



L'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Beaujeu à la fin du XIX^e siècle

AD AHP, 31 Fi 601, fonds Saint-Marcel Eysseric,
négatif sur plaque de verre au gélatinobromure d'argent, 15 x 21 cm, vers 1890

LES VISITES PASTORALES DE 1683 ET 1684

En 1683, l'évêque visite les paroisses de Verdaches, Barles, Auzet, Le Vernet, Beaujeu, La Javie, La Robine, Tanaron ; en 1684, les paroisses du Brusquet et du Mousteiret.

Ciboire, XVII^e siècle
La Robine. Église paroissiale
Argent
H. 22 cm
Classé MH le 30 janvier 1995
Cliché J.M. Delaye



La Robine

Ciboire, XVII^e siècle



Le ciboire est un vase sacré utilisé pour la conservation des hosties consacrées et pour leur distribution lors de la communion. Le ciboire, habituellement en métal précieux, est constitué d'une coupe dont l'intérieur est doré, fermée par un couvercle emboîtant surmonté d'une petite croix. Cette coupe repose sur un pied par l'intermédiaire d'une tige généralement cernée d'un nœud permettant la préhension.

Le ciboire est, avec le calice et la patène, indispensable pour la célébration de la messe et, plus particulièrement, de l'Eucharistie. Il est couvert d'un linge liturgique, le pavillon de ciboire, lorsqu'il est placé dans le tabernacle.

Le ciboire de La Robine est une œuvre d'orfèvrerie de très belle qualité. Son pied circulaire est surmonté d'une tige où deux collerettes encadrent un nœud piriforme. La coupe ne présente pas de décor mais est dorée à l'intérieur conformément aux prescriptions canoniques. Le couvercle, en forme de cloche, vient s'ajuster sur la coupe, une petite croix fondue le surmonte. Plusieurs techniques d'orfèvrerie sont ici utilisées. La bordure du pied est constituée d'une frise estampée et découpée, soudée sur une bâte. La terrasse du pied porte un décor gravé détaillé. Les deux collerettes sont en argent repoussé et découpé. Le nœud est la partie la plus travaillée : sur un fond amati, le décor repoussé et ciselé se déploie sur l'épaule et le culot. La différence entre le décor gravé et ciselé tient à l'enlèvement ou non de matière. Dans la gravure une pointe sèche ou un burin trace une ligne en enlevant du métal. Dans le ciselé, en revanche, le travail se fait par enfoncement de la plaque, le décor est ensuite précisé, défini grâce à la ciselure. Ainsi, sur le nœud du ciboire de la Robine, des feuilles d'eau ourlées épousent la forme tronconique du culot, des bouquets de fruits reliés par des rubans ornent l'épaule.

Le ciboire est en argent, il est donc aisé, grâce aux poinçons, de reconstituer son histoire. Conformément à la législation en vigueur jusqu'en 1672, deux

poinçons sont insculpés sur l'objet : le poinçon de communauté, ici l'esperluette d'Aix-en-Provence, et le poinçon de maître. L'orfèvre est François Martin, orfèvre installé à Digne de 1663 à 1718.

Les armoiries gravées sur le pied du ciboire désignent le commanditaire de l'œuvre. Ce sont des armoiries épiscopales : on distingue en effet le chapeau ecclésiastique avec vingt houppes, ainsi que la couronne accompagnée à dextre d'une mitre et à senestre d'une crose qui timbrent l'écu. L'écu est écartelé, aux 1 et 4, de gueules au chef d'or, et aux 2 et 3, de gueules au lion rampant d'or. Les émaux sont rendus ici par une représentation graphique : le rouge (gueules) correspond aux hachures verticales, le doré (or) aux pointillés. Ces armoiries sont celles de Jean de Vintimille du Luc, évêque de Digne de 1670 à 1676.

En croisant tous ces indices historiques, on peut dater le ciboire des années 1670-1672. Il est en effet mentionné dans la visite pastorale de 1683 : « un soleil et un ciboire d'argent le pied servant aux deux ». On note ici, comme pour le ciboire d'Auzet, le souci d'économie. Il est à nouveau question du ciboire dans un document de 1728.

Maïna Masson-Lautier

Cloche, XVI^e siècle
Taron. Église paroissiale

Bronze

Inscriptions : « S. MARIA ORA
PRO NOBIS 1605 » et une croix
sur des degrés.

H. 39 cm

Diamètre d'ouverture 32 cm

Classé MH le 7 décembre 1943

Cliché J.M. Delaye



Tanaron

La cloche : une miraculée de 1605 !



Comme tant de ses congénères, une cloche de Tanaron aurait pu disparaître dans les fours de fusion allumés par les Révolutionnaires de 1789. Les représentants de la Nation ordonnent en effet la collecte des cloches durant l'été 1791, afin de récupérer leur bronze pour fabriquer de la monnaie de billion. Les nouveaux sous et liards ainsi frappés devaient limiter la pénurie de petite monnaie, vrai frein aux échanges. À partir d'avril 1792 et la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, le métal sert à fondre des canons. Les Révolutionnaires ont aussi l'ambition de réduire le champ sonore de cloches dont leur timbre rappelait l'« Ancien Régime » et la religion. L'unique cloche laissée à la commune sert désormais à prévenir, informer et rassembler les citoyens ¹.

Des populations résistent ; des municipalités ne se pressent pas d'obéir aux injonctions de l'administration révolutionnaire. Ainsi, le 4 frimaire an II de la République (24 novembre 1793), durant la Terreur, les administrateurs du district de Digne rappellent aux édiles l'obligation d'appliquer trois lois en particulier. Ces dernières, écrivent-ils, « exigent des mesures rigoureuses. Celle qui taxe le prix du bois à brûler, celle relative aux subsistances et

celle relative aux cloches ». Les communes doivent descendre leurs cloches (la « casse »), puis, après les avoir pesées, les transporter dans un dépôt fixé par l'administration avant leur départ pour Marseille où elles finissent leur vie en coulée.

Des communes avaient déjà commencé la casse de leurs cloches : La Javie et Le Brusquet le 10 novembre, Barles le 15, Beaujeu et Le Vernet le 19 mais Tanaron et Auzet firent de la résistance, Tanaron n'ayant descendu trois de ses cloches que le 11 décembre et Auzet le 16 décembre. À Tanaron, la seule cloche restante – d'une hauteur de 39 cm et d'une ouverture de 32 cm, pesant quelques dizaines de kilos –, avait été fondue en 1605 au temps du règne d'Henri IV. Elle porte en latin une dédicace à la Vierge : *S. MARIA ORA PRO NOBIS* (« Sainte Marie priez pour nous ») – en fait un extrait de l'*Ave Maria* – ainsi qu'une croix.

Cette cloche a survécu à la tourmente révolutionnaire. Classée au titre des monuments historiques depuis 1943, elle porte en stigmatisme une fêlure légère. La voix de la dernière cloche de Tanaron s'est désormais tue.

Jean-Christophe Labadie

¹ CORBIN (Alain), *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2000, coll. Champs, p. 17 et 23.

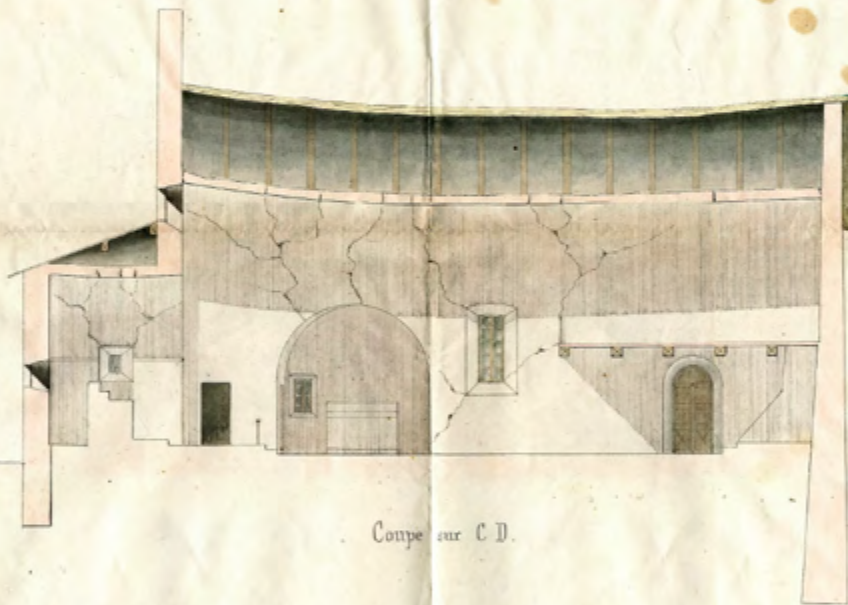
ETAT ACTUEL DE L'EGLISE DE S^T PIERRE, COMMUNE DE BARLES.



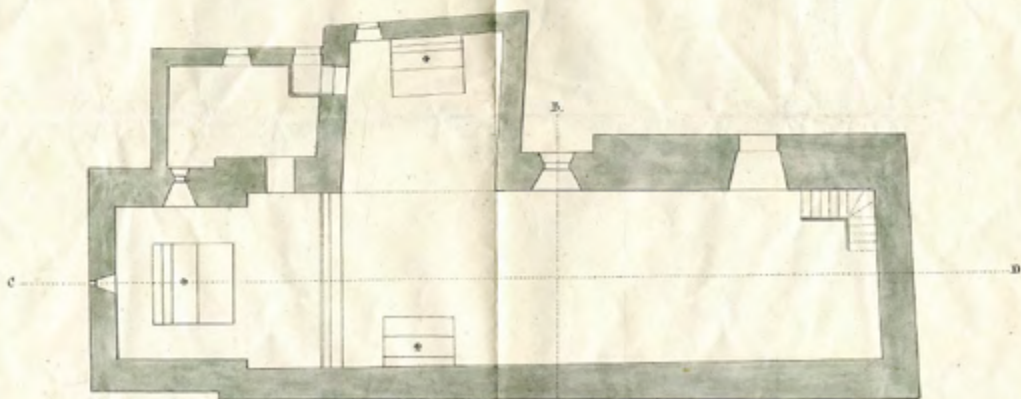
Elevation du côté du Sanctuaire.



Coupe sur AB.



Coupe sur C D.



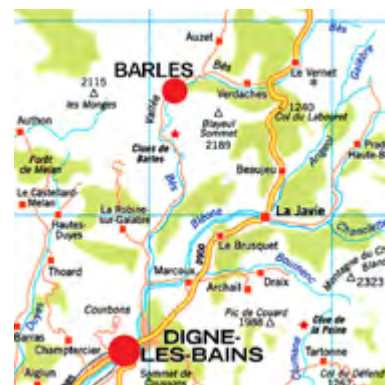
PLAN.



*Veçu par l'architecte pour servir
à l'origine de la commune 1859
A. Kreymer*

Barles

L'église Saint-Pierre de Barles



Avant de se rendre à Auzet, l'évêque visite l'église de Barles, où le maître-autel de l'église Saint-Pierre est à peu près conforme, si ce n'est que le tabernacle n'est pas tapissé à l'intérieur de soie. Le meuble est surplombé d'un tableau montrant la crucifixion. L'église compte une chapelle du Rosaire où Marie est montrée sous différentes formes : par un tableau, une image de carton et une « figure de marbre ». L'église Saint-Pierre est devenue l'église de deux paroisses après le transfert de la paroisse siégeant à l'église Notre-Dame, trop éloignée du bourg, mais qui est toujours le but d'une procession annuelle. La situation n'est donc pas banale car Barles compte deux curés, l'un pour Saint-Pierre, l'autre pour Notre-Dame !

Au XIX^e siècle, les projets de restauration de l'église, alors en très mauvais état, proposent une vue de son volume et de son agencement intérieur. Le rapport dressé en 1859 sur l'état de l'édifice par Raymond, l'architecte du département, est sévère : celui-ci « place en première ligne son antiquité pour un édifice entièrement construit en plâtre ; la mauvaise construction de la charpente du toit en chaume qui le recouvre et le défaut de fondation ». L'homme de l'art énonce une archéologie du bâti :

Nous avons cru reconnaître que cette église ne consistait primitivement qu'à la partie qui forme aujourd'hui le sanctuaire et dont la construction différente du restant de l'édifice présente quelques détails qui en feraient reporter la confection vers le milieu du douzième siècle par leur conformité avec ceux que présentent certains édifices du département dont l'histoire a établi la date d'une manière incontestable ; tandis que l'église elle-même ressemble par la forme de la voute et des pieds-droits, seuls indices significatifs, aux édifices construits un siècle plus tard.

L'architecte décrit ensuite l'édifice actuel : 17 m 70 de longueur et 4 m 85 de largeur, avec des murs en moellons ordinaires hourdés avec du plâtre de 1 m d'épaisseur au nord et au sud et 60 cm à l'ouest et à l'est. Quant à la voûte, elle est construite « selon la courbe dite à chaînette ». Le sanctuaire est couvert en planche et son parement extérieur est monté avec des moellons d'appareil. Il conclut que l'église présente « tous les symptômes d'une ruine prochaine ».

Jean-Christophe Labadie



◀ L'église de Barles en 1849

AD AHP, 1 O 41, plans dressés par l'architecte A. Raymond, Digne, 20 mars 1949

Le village de Barles au début du XIX^e siècle

AD AHP, 105 Fi 20/12, extrait du cadastre napoléonien, Barles, section du village. L'église porte le numéro 38



**Crucifix, fin XVI^e ou début XVII^e siècle
Barles. Église paroissiale Notre-Dame
(anciennement Saint-Pierre)**

Ivoire, bois

H. 55,5 cm ; l. 13,2 cm

H. 17,5 ; l. 11 cm (Christ)

H. 16 cm (socle)

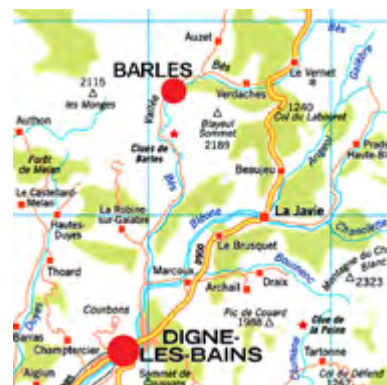
Non protégé au titre des MH

Cliché J.M. Delaye

Barles

Crucifix

Église paroissiale Notre-Dame (anciennement Saint-Pierre)



Le petit Christ en os du crucifix, conservé dans l'église paroissiale de Barles, fixé sur son socle à ressauts mouluré, correspond au « crucifix d'oz » mentionné dans la visite pastorale de l'église paroissiale Saint-Pierre par l'évêque François Letellier le 16 mai 1683. Il servait alors de croix d'autel pour « la chapelle du St Rosaire située entre les deux portés ¹ ».

Symbole de la Rédemption pour le chrétien, l'instrument du supplice de Jésus est devenu peu à peu un des éléments importants du mobilier du sanctuaire d'abord sous la forme d'une croix de procession puis, progressivement – à partir du IX^e siècle – en s'installant sur l'autel. Sous l'influence franciscaine, la représentation du Christ cloué sur la croix se généralise à partir du XIII^e siècle et avec elle, la dévotion au crucifix. Que ce soit dans les églises ou dans les intérieurs domestiques, le crucifix devient ainsi le support privilégié de la prière communautaire ou de l'oraison personnelle.

Le crucifix de Barles présente la figure du Christ fixée à la croix en bois par quatre clous ; la tête tournée vers la gauche est enserrée par l'épaisse torsade de la couronne d'épines, le linge discret découvrant le ventre, le *perizonium*, est noué sur la hanche droite, les pieds sont juxtaposés. On remarque que le flanc du Christ n'est pas percé du coup de lance qu'il reçut après sa mort (Jean 19, 34). En revanche, le visage du Christ est défiguré par les blessures reçues lors de son arrestation, l'œil droit est tuméfié par les coups (Is, 52, 14 ; Mt, 27, 30 ; Mc, 14, 65), les plaies sanguinolentes sont bien visibles. Au-dessous des pieds du Christ, deux éléments isolés, en os, sont fixés sur le bois de la croix : un crâne et un fragment de cartouche. Si le crâne, en évoquant le Golgotha – le lieu dit du Crâne – est à sa place, il n'en est rien pour le fragment de phylactère ; se serait-il détaché du clou toujours en place au sommet de la croix et refixé malencontreusement au-dessus du crâne ? Si c'est le cas, il s'agirait de l'écrêteau, le *titulus*, apposé sur la croix et sur lequel était inscrit le motif de la condamnation ordonnée par Pilate : INRI, acronyme de « *Jesus nazarenus rex iudaeorum* » – Jésus le Nazaréen, le roi des Juifs – (Jn, 19, 19). Le fragment ne conservant aucune trace de l'inscription, celle-ci était probablement peinte.

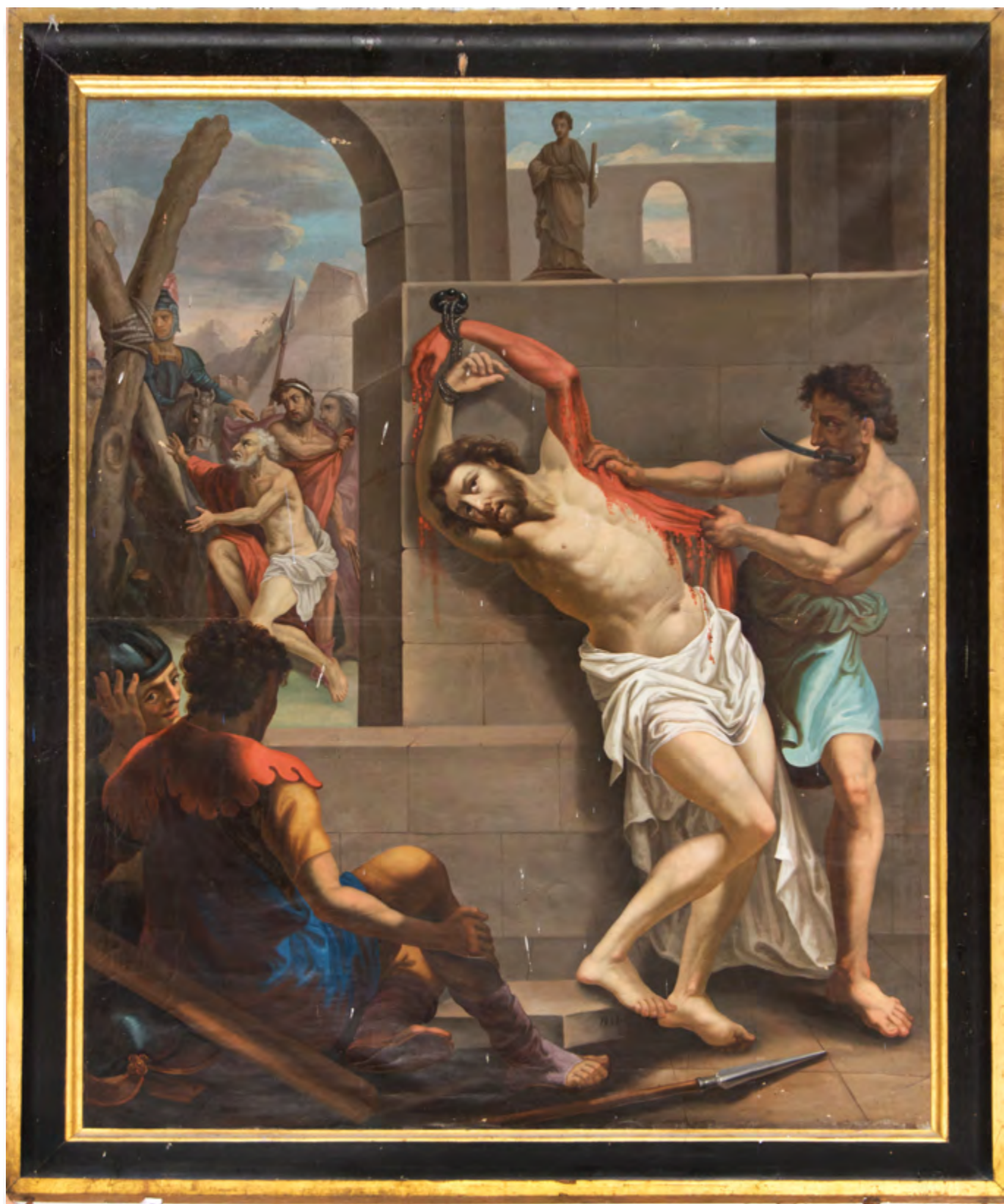
La physionomie du Christ crucifié de Barles présente, par son attitude hiératique, la

disposition de ses bras tendus au-dessus de sa tête, l'allongement et la rigidité du corps et des jambes, des caractères qui appartiennent à l'art de la fin du Moyen Âge. Les blessures visibles de visage déformé ne sont pas une maladresse de l'artiste mais celles du Christ souffrant, le Christ de pitié de la vision de Grégoire le Grand que les estampes diffusèrent abondamment au XV^e siècle. Devant cet exemple de survivance médiévale, les crucifix de la Renaissance venant d'Italie représentant le Christ comme « une sorte de demi-dieu antique, un Prométhée aux muscles saillants » (Émile Mâle) sont encore bien loin. En considérant le contexte géographique de montagne de Barles, le « crucifix d'oz » pourrait être daté du XVI^e siècle ou du début XVII^e siècle.

Marie-Christine Braillard



¹ En 1683, l'église paroissiale Saint-Pierre de Barles possédait deux autels : le maître-autel et l'autel de la chapelle du Saint-Rosaire.



Martyre de saint Barthélemy
Attribué à Patritti, daté de 1848
Auzet. Église paroissiale

H. 2,10 m ; l. 1,80 m
Inscrit MH le 8 janvier 1993
Cliché J.M. Delaye

Auzet

Martyre de saint Barthélemy attribué à F. Patritti, daté de 1848

L'église paroissiale d'Auzet est sous le titre de saint André et a pour patron saint Barthélemy. Aussi, en 1683, il existe, au-dessus du maître-autel, un tableau figurant saint Barthélemy, saint André et saint Saturnin. Ce tableau est alors placé dans un retable de gypserie.

Le tableau que nous avons sous les yeux est une œuvre de Fidèle-Maria Patritti, il a sans doute été commandé par la fabrique paroissiale pour remplacer celui mentionné en 1683 lorsque ce dernier, trop abîmé, a été jugé « indécent », soit indigne du culte divin.

Patritti est un peintre prolifique, fort renommé et dont on retrouve beaucoup d'œuvres dans les églises et chapelles des Alpes-de-Haute-Provence. Ce peintre italien, travaille dans notre département à partir des années 1830 et meurt à Brignoles en 1867. L'analyse du corpus de ses œuvres permet de comprendre ses pratiques picturales : il s'inspire des recueils de gravures de tableaux célèbres des XVII^e et XVIII^e siècles mais aussi de tableaux de maîtres locaux. Il utilise plusieurs fois le même modèle pour des commandes différentes et n'hésite pas à réaliser de nouvelles compositions en remaniant des créations antérieures.

Le tableau d'Auzet en est un parfait exemple. Il est daté de 1848 et attribué à Patritti par analyse stylistique.



Martyre de saint Barthélemy, Patritti, après 1850
Église paroissiale Saint-Barthélemy, Moriez



Patritti a ici représenté, au premier plan, le martyr de saint Barthélemy, au second plan, saint André au pied de la croix de son supplice. Le choix de ces deux saints n'est bien évidemment pas dû au hasard, il suffit ici de rappeler la titulature de l'église paroissiale d'Auzet.

La scène de l'arrière-plan est une copie, partielle mais fidèle, d'un dessin de Michel Corneille, conservé au Louvre, sans doute diffusé par le biais de la gravure.

La scène est par la suite reprise sur un tableau de Saint-André-les-Alpes, toujours visible dans l'église paroissiale, peint par Patritti en 1850 ; il s'agit, dans cette version, d'une copie intégrale du dessin.

La scène du premier plan est inspirée d'un tableau de Ribera, aujourd'hui disparu, dont on conserve mémoire par la gravure. Cette image du bourreau, le couteau entre les dents, se trouve également dans des représentations du martyr de saint Barthélemy par Le Brun. On trouve une version, un peu différente, peinte par Patritti en 1859, dans l'église paroissiale de Moriez : si le Christ est identique, le bourreau se trouve placé cette fois à droite.

Maina Masson-Lautier



Martyre de saint André, Patritti, 1850
Église de Saint-André-les-Alpes
Clichés (c) Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Inventaire général, Françoise Baussan



Ciboire, XVII^e et XVIII^e siècles
Auzet. Église paroissiale

Argent
H. 19,5 cm ; diamètre du pied et du couvercle, 10,6 cm
Classement MH le 30 janvier 1995
Cliché J.M. Delaye

Auzet

Ciboire, XVII^e et XVIII^e siècles



Le ciboire est un vase sacré utilisé pour la conservation des hosties consacrées et pour leur distribution lors de la communion. Le ciboire, habituellement en métal précieux, est constitué d'une coupe dont l'intérieur est doré, fermée par un couvercle emboîtant surmonté d'une petite croix. Cette coupe repose sur un pied par l'intermédiaire d'une tige généralement cernée d'un nœud permettant la préhension.

Le ciboire est, avec le calice et la patène, indispensable pour la célébration de la messe et, plus particulièrement, de l'Eucharistie. Il est couvert d'un linge liturgique, le pavillon de ciboire, lorsqu'il est placé dans le tabernacle.

Les poinçons, relativement bien lisibles sur ce ciboire, permettent de glaner beaucoup d'informations sur son histoire. Le poinçon est une marque apposée sur un objet réalisé en métal précieux : selon les époques, le poinçon est une garantie du titre du métal, une preuve du paiement de l'impôt ou une signature du maître-orfèvre, ce qui explique la présence de plusieurs poinçons.

Sur le ciboire d'Auzet, la présence des poinçons signale qu'il est en argent. Cependant, les poinçons sont différents sur la coupe et le pied, ce qui signifie qu'ils n'ont pas été réalisés par le même orfèvre, ni au même endroit. Sur la coupe, on reconnaît aisément l'esperluette sommée d'une fleur de lys et surmontant un cercle qui est le poinçon de la ville d'Aix-en-Provence au XVII^e siècle. Le second poinçon est mal insculpé, il s'agit du poinçon de maître que l'on ne peut donc identifier. Sur le pied du ciboire, trois poinçons sont lisibles : celui du maître-orfèvre, Jean-Pierre Castor, orfèvre à Digne, dont l'activité dans cette ville est attestée entre 1735 et 1775. Le poinçon figurant une lettre D fleurdelisée insculpé est probablement celui

de la ville de Digne. La forme du nœud en balustrade inciterait à dater un peu plus précisément le pied et la tige du milieu du XVIII^e siècle.

Dans les archives on trouve deux mentions intéressantes pour notre propos : dans le procès-verbal de la visite pastorale de 1683, l'évêque a vu « un soleil et une coupe de ciboire argent le pied servant aux deux », puis dans un document de 1728, il est à nouveau question d'un « soleil et [d'un] ciboire d'argent, pied en commun ». S'il est probable que la coupe mentionnée en 1683 soit bien celle encore aujourd'hui présente à Auzet, le pied a dû être remplacé, sans doute usé par le nombre de manipulations. Les vases sacrés sont très souvent démontables, le plus fréquemment en trois morceaux : ici la tige et le pied sont solidaires, la vis se situe entre le haut de la tige et la coupe.

Ce ciboire est d'une facture simple, sans décor, ce qui n'est pas le cas de celui de La Robine (voir page 17).

Maina Masson-Lautier





Vierge à l'Enfant avec saint Maurice et saint Antoine ermite
Le Brusquet. Chapelle Saint-Maurice

Inscrit MH le 13 janvier 2005
Cliché J.M. Delaye

Le Brusquet

Vierge à l'Enfant avec saint Maurice et saint Antoine ermite, 1609



Le tableau a été peint aux alentours de 1609 par un artiste nommé Gillibert Pinain, demeurant à Riez. On trouve la première mention de cette œuvre d'art religieux dans une promesse écrite du 1^{er} avril 1609, retranscrite par le notaire, maître Jacques Chalvin, faite par le peintre à l'évêque de Digne, Antoine de Bologne, de peindre deux œuvres pour les églises du Moustieret et du Brusquet. Celle destinée au brusquet lymage de St marye majeur et aux deux costes St Maurice et St anthoine¹ ». Une somme de trente-deux écus est payée pour les deux tableaux et le paiement est officiellement acté le 8 novembre 1609 : « le huict novembre a midy mil six cens neuf ledict mre Gillibert Pinain confesse avoyr receu entier payement de la somme de trente-deux escus² ». Le tableau est conservé dans la chapelle Saint-Maurice de la commune du Brusquet, datée du début du XVII^e siècle. Un rapport d'inspection du 11 février 2003 évoque l'état de dégradation avancé du tableau et de son cadre et met en avant la nécessité de le restaurer. La restauration sera achevée en 2010 : le restaurateur évoqua dans son rapport l'existence de nombreux repeints, qui avaient altéré la qualité de l'œuvre.

Ce tableau montre une image classique, dans l'iconographie religieuse chrétienne, de la Vierge à l'Enfant représentée en majesté, et entourée ici des saints Maurice et Antoine. Le premier est traditionnellement représenté en soldat portant armes, armures et étendard. Le second est reconnaissable à son habit d'ermite, ainsi qu'au cochon qui l'accompagne et au livre des Saintes Écritures qu'il consulte pour l'aider à combattre la tentation. Saint Maurice est aussi désigné par une inscription sur son bouclier (« S MORICE »). La Vierge, qui porte une couronne, se trouve surélevée sur un piédestal, lui conférant ainsi de la hauteur par rapport aux autres personnages. L'utilisation du clair-obscur permet à l'artiste de renforcer l'intensité de la lumière sur elle et l'Enfant-Jésus, et de bien faire apparaître l'auréole de la Sainte Femme, renforçant encore la magnificence des deux personnages centraux. D'une main, elle tient l'Enfant-Jésus et, de l'autre,

porte un bouquet de fleurs blanches, symbole de la Passion future. Aux pieds de Marie est inscrit en latin : « SANCTA MARIA ORA PRONOBIS », qui se traduit par « Sainte Marie, priez pour nous ». Les auréoles des deux saints sont aussi visibles, mais de manière plus discrète. La Vierge, les yeux baissés, est vêtue selon la tradition d'une robe rouge et d'un grand manteau bleu. L'Enfant-Jésus est revêtu seulement d'un lange. Il est également intéressant de noter que le nom de l'évêque de Digne, Antoine de Bologne, est inscrit en bas à gauche de l'œuvre : « Antonius de Bologne Eps Dignen. benedixit ac fieri die... ».

Ce tableau est empreint d'hiératique et de formalisme religieux plus que de tendresse maternelle. Il tend à montrer les deux personnages centraux comme des êtres à part. Ainsi, le peintre a fait le choix de ne pas représenter une scène de la vie quotidienne (l'allaitement) dans le but d'accentuer le caractère sacré des personnages, et pas leur nature humaine, ce que les artistes ont pourtant tendance à faire à partir des XV^e et XVI^e siècles. Même si le style de peinture du peintre revêt une importance, il s'agit probablement aussi d'une exigence de la part des commanditaires de l'œuvre : l'objectif est de mettre en avant le céleste au détriment du terrestre, en veillant à ne pas mélanger les deux. Un des aspects qui milite en ce sens est l'absence de sourire sur le visage de la Vierge, alors même qu'elle tient son enfant dans ses bras. Cette Vierge en majesté symbolise la grandeur sacrée de la mère du fils de Dieu, d'où une figuration hiératique, distante, voire autoritaire de Marie, impression encore accentuée par les traits fort peu enfantins de l'Enfant-Jésus, dont le visage semble presque adulte. C'est là un moyen pour l'artiste de rappeler que cet enfant est le dépositaire de la sagesse divine. Des mots comme « prière » ou « piété » paraissent donc mieux décrire cette œuvre que des mots comme « gaieté » ou « quiétude », comme cela tend à être le cas dans les réalisations de la Vierge à l'Enfant de certains artistes, comme Filippo Lippi ou Raphaël.

Valentin Gaudemard

¹ AD AHP, 2 E 4754, 1^{er} avril 1609, promesse pour la communauté de Lauzière, de La Javie, f^o 406v, reçu Jacques Chalvin.

² AD AHP, 2 E 4754, 1^{er} avril 1609, promesse pour la communauté de Lauzière, de La Javie, f^o 406v, reçu Jacques Chalvin.



Gilibert Pinain (Riez ?), *Crucifixion*, 1609

La Javie. Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (anciennement Sainte-Catherine)

Huile sur toile

H. 2,10 m ; l. 1,50 m

Classé MH le 30 décembre 1991

Cliché J. M. Delaye

La Javie

Gillibert Pinain, *Crucifixion*, 1609



Dans le procès-verbal de la visite pastorale du 21 mai 1683, deux tableaux sont mentionnés : celui du maître autel, orné d'un « tableau représentant Jésus crucifié la S^{te} Vierge, la madelaine, saint Jean & S^{te} Catherine aux costés » et qui est enserré par « deux colonnes avec leur chapiteau plâtre » ; le tableau de l'autel de la tribune, au-dessus de la porte, représentant le Saint-Rosaire.

Le retable et le tabernacle du maître autel ont été commandés le 1^{er} avril 1609 à Gillibert Pinain ¹, « M^e peintre de la ville de Riez ² », par Antoine de Bologne, évêque de Digne, pour le prix de soixante livres ; ils devront être livrés pour le premier juin de la même année :

fera un retable en huile et toile auquel paindra une crucifixion avec deux images telles que ladite communauté voudra et le dit retable accompagnera dun chassis avec un fils dor, fera encore un pied destral au millieu duquel sera une custode ou tabernacle de boys blang paînt avec une image a la porte dicelhuy tabernacle, fera aussy deux pilliers pour accompagner ledit pied destral et une corniche au frondespice avec deux cherubines et un parement dautel en estrampe avec un crucifix au milieu et ledit messire Giraud lui fournira la toile necessaire et chassis lautel et retable se feront de la largeur du plus grand degré et daulteur [...] laquelle œuvre ledit Me Pinain peintre sera tenu faire et parfaire bien [...] et ce dans deux moys aura rendu ladite œuvre parfaite a son estat ³.

La crucifixion du tableau de La Javie appartient à l'iconographie de la Réforme catholique. Le nombre des personnages représentés est réduit aux personnages évangéliques principaux qui sont accompagnés, comme c'est le cas ici, du saint titulaire de l'église, protecteur de la paroisse. De part et d'autre de la croix, Marie et Jean sont debout

tandis que Marie-Madeleine, agenouillée, enserre la croix, le regard perdu, le visage tourné vers celui du Christ mort ; son attribut, un précieux vase à parfum, se détache distinctement des plis profonds de son manteau de brocard. Au premier plan, la sainte titulaire de l'église paroissiale ⁴, sainte Catherine d'Alexandrie porte les emblèmes du martyr (couronne et palme) et ses attributs habituels, la roue dentée de son supplice et l'épée de sa décapitation. La sainte qui, selon la légende, était issue d'une famille noble d'Alexandrie, est revêtue d'habits d'un grand raffinement, les soyeuses étoffes brochées sont soulignées de passementeries et rehaussées de pierreries.

On trouve dans cette œuvre l'utilisation de quelques éléments caractéristiques du vocabulaire stylistique propre à l'art baroque comme l'attitude et l'expression des personnages ou les effets des contrastes entre ombre et lumière. Le *titulus* au sommet de la croix, le *perizonium* de Jésus flottant au vent, la robe de sainte Catherine ou le linge tenu par Marie-Madeleine sont, par leur blancheur, autant de ponctuations qui tranchent sur le ciel d'orage menaçant, obscurci par les nuées.

La composition ordonnée par la croix en tau et l'éclairage donné par la blancheur du corps du crucifié participent à la tension dramatique de la scène. De même, la douleur toute en retenue des trois acteurs principaux, en attirant la compassion, répond à la vocation de l'art religieux de servir de support à la méditation du fidèle, selon l'enseignement de l'Église au xvii^e siècle. Néanmoins, le contraste apporté par la figure de sainte Catherine renforcée par l'application portée à la représentation de son costume, souligne la puissance de la sainte titulaire et l'importance de sa dévotion par la communauté paroissiale. On assiste ainsi dans ce tableau du maître-autel de La Javie à « l'enjeu du combat entre courant traditionnel et courant nouveau ⁵ » concernant les dévotions de la Réforme catholique.

Marie-Christine Braillard

¹ AD AHP, 2 E 4759, 1^{er} avril 1609, prix fait d'un retable et tabernacle, f^o 42-43, reçu Barthélemy Estrayer.

² La même année (1609), Antoine de Bologne a également commandé à Gillibert Pinain deux tableaux pour les églises du Mousteiret et du Brusquet (voir *supra*, p. 29)

³ Hormis le matériau et la technique de gypserie, il n'est donné aucune description du retable: le type des colonnes (torses ?), leur décor (pampres ou cannelures ?), le couronnement (architrave, fronton ?) ; l'ensemble était-il polychrome ou doré comme le tabernacle ?

⁴ En 1683, l'église est sous la titularité de sainte Catherine. En 1891, une enquête du diocèse sur les patrons des églises indique le changement de titularité : sainte Madeleine est à la fois titulaire et patronne de l'église de La Javie (AD AHP, 2 V 79).

⁵ FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), « Univers sacré et iconographie au xviii^e siècle : églises et chapelles des diocèses de Vence et de Grasse », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 31^e année, n^o 3, 1976. p. 489-519.



La Javie. Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (anciennement Sainte-Catherine)

Bois doré

H. 46,5 cm ; l. 100 cm ; P. 30 cm

Inscrit MH le 25 août 1988

Cliché J. M. Delaye

La Javie

Tabernacle, 1609



Un tabernacle est, dans une église catholique, le meuble en forme d'armoire où l'on conserve le ciboire contenant l'Eucharistie. Il peut être réalisé en bois, en métal ou en pierre et est presque toujours placé près de l'autel. C'est donc le centre physique et spirituel de l'église. Le mot « tabernacle » est dérivé du latin *tabernaculum* qui peut se traduire par « tente » ou « demeure ». Il renvoie au tabernacle originel, c'est-à-dire, selon les récits bibliques, la tente qui abritait l'Arche d'Alliance à l'époque de Moïse, jusqu'à la construction du temple de Salomon.

Garder des hosties consacrés dans un tabernacle constitue donc à la fois un rappel de la fonction du tabernacle originel et une transposition de cette fonction dans les rites religieux chrétiens des siècles qui suivent. Les tabernacles sont les lieux privilégiés de la présence de Dieu sur la Terre, sa maison parmi les hommes. Dans une église, le tabernacle rappelle donc la présence de Dieu, ainsi que son sacrifice, et démontre en se trouvant située sous les yeux des fidèles que cette présence est toute proche. On peut citer en complément le fait que les premiers chrétiens avaient pour tradition de conserver le pain béni chez eux afin de pouvoir adorer Dieu à chaque instant et, de ce fait, lui accorder une présence constante dans leurs vies quotidiennes.

Le tabernacle de La Javie, conservé dans l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, a été réalisé en 1609, sur la commande de la communauté de La Javie, par le maître peintre Gillibert Pinain, pour la somme de soixante livres : « un pied destal au millieu duquel sera une custode ou tabernacle de boys blang paint avec une image à la porte dicelhu y tabernacle fera aussy deux piliers pour accompagner ledit pied destal et une corniche au frondespice avec deux chérubines et un parement d'autel en estrampe avec un crucifix au milieu [] laquelle œuvre ledit maître Pinain peintre sera tenu faire et parfaire bien et dehuement et ce dans deux moys aura randu ladite œuvre parfaite a son estat ¹ ».

Ce tabernacle est peint et en bois doré, soutenu par un gradin en bois noyer avec un petit crucifix de bois au milieu. Une statue de sainte Catherine se présente sur la porte du tabernacle. Elle joue le rôle d'intercesseur auprès de Dieu. Ce choix se justifie d'autant plus qu'en 1609 l'église dans laquelle se trouvait le tabernacle se trouvait placée sous la titulature de Sainte Catherine.

Valentin Gaudemard

¹ AD AHP, 2 E 4759, 1^{er} avril 1609, prix fait d'un retable et tabernacle, f^o 42-43, reçu Barthélemy Estrayer.





**Croix de procession, fin XVI^e siècle
Chaudol. Chapelle Sainte-Colombe**

Cuivre
H. 50,5 cm ; l. 27,5 cm
H. avec la hampe 2,15 m
Non protégé au titre des MH
Cliché J. M. Delaye

La Javie, hameau de Chaudol

Croix de procession, XVI^e siècle (pour le nœud),
XVII^e siècle (pour la croix)



Les processions sont des cortèges, déambulant dans l'ensemble de la cité ou dans un lieu religieux, où les religieux se placent en tête. Au-devant de ce cortège est souvent portée une croix, en métal, parfois précieux, fichée sur une hampe, ce qui permet de l'élever afin qu'elle soit visible de tous.

La croix de procession de La Javie appartient à une typologie très bien représentée dans les Alpes-de-Haute-Provence. On trouve en effet des croix formellement très proches à Tartonne, Peyroules, Colmars ou Castellane par exemple.

L'intérêt de ces comparaisons est double. On constate d'une part qu'il s'agit d'une production presque sérielle, et ce bien avant le XIX^e siècle. Ce type de croix, de facture relativement modeste, où l'emploi du cuivre ou du laiton doré cherche à imiter l'or, est présente de manière significativement récurrente. D'autre part, le rapprochement avec les croix de Castellane et Colmars permet une datation assez fiable. Ces deux croix sont en effet attribuées, grâce à la présence d'une marque de fabricant, à Jérôme Bertrand, orfèvre de Niort (Deux-Sèvres) entre 1634 et 1655. Elles sont d'une facture nettement plus soignée que celle de La Javie. Elles peuvent donc difficilement être attribuées au même auteur ; la datation en revanche demeure valable. La croix de La Javie est réalisée avant 1683 car il s'agit sans doute de celle dont il est question dans la visite pastorale : « une croix en cuivre pour les processions garnie de son escharpe taffetas bleu ». Le terme d'écharpe peut ici surprendre : il s'agit d'une pièce d'étoffe de forme allongée, comme l'accessoire vestimentaire du même nom. L'écharpe liturgique est placée sur les bras de la croix, à l'avant,

prenant ainsi une forme de feston sur le devant de la croix, ou à l'arrière. Le bleu n'étant pas une couleur liturgique, elle peut être placée à tout moment sur la croix, comme ornement, à l'exception évidemment du temps du Carême.

Constituée d'une âme de bois sur laquelle sont fixées des plaques de cuivre doré, la croix présente une section tubulaire. Les extrémités sont ornées de boules aplaties, du même matériau, probablement prolongées de petits motifs moulés aujourd'hui disparus. Comme il est de coutume sur les croix de procession, un Christ a été rapporté sur l'avers, surmonté du titulus (INRI en latin, pour Jésus le Nazaréen Roi des Juifs). Des éléments découpés ont été ajoutés plus tardivement : le titulus ou les bagues des extrémités.

Le nœud pose question : la croix date fort probablement du XVII^e siècle, le nœud pourrait être antérieur. Cette forme de nœud à boutons perdure rarement au-delà du XVI^e siècle... même si elle est ensuite reprise au XIX^e siècle. Les boutons, aujourd'hui vides, étaient autrefois garnis soit de verroterie, soit d'émaux. Il s'agit en tout état de cause d'un remontage : cela est fréquent sur les objets anciens, il convient de remployer ce qui peut encore l'être.

Maïna Masson-Lautier



La dédicace de la cloche de Chaudol

Moulage : Pascal Boucard
Cliché J.M. Delaye



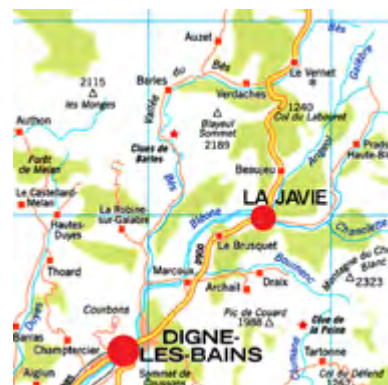
Cloche de Chaudol

Cliché Association de sauvegarde
du patrimoine de Haute provence



La Javie, hameau de Chaudol

Cloche de 1472



La cloche de la chapelle Sainte-Colombe porte cette inscription :

: XPS : REX : VENIT : I(N) : PACE : DEUS : HOMO :
FACTUS : EST :
: MCCCCLXXII :

Les caractères sont gothiques (*textura quadrata*). Les deux bandeaux qui ceinturent la cloche sont décorés d'un décor floral et en rinceaux. De part et d'autre de l'année 1472 (MCCCCLXXII) est imprimée l'image d'une Vierge à l'Enfant au pied de laquelle figure un cartouche illisible.

L'inscription peut être traduite par :

Christ roi est venu en paix Dieu s'est fait homme.

C'est depuis la disparition de la cloche de Saint-Thyrse de Robion datée de 1436 et aux armes des Castellane, la plus ancienne cloche datée du département connue à ce jour.

Jean-Christophe Labadie

AD AHP, Per 099, Le patrimoine religieux de la haute Provence

Bulletin de l'Association pour l'Étude et la Sauvegarde du Patrimoine Religieux de la Haute Provence, n° 6-7, 1989, p. 7 et s.



Anonyme, *Saint Roch et saint Sébastien*
Beaujeu. Église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption

Anonyme
Première moitié du XVII^e siècle
Huile sur toile
H. 141 cm ; L. 115 cm
Classé MH le 7 septembre 1988
Cliché J. M. Delaye

Beaujeu

Anonyme, *Saint Roch et saint Sébastien*, début XVII^e siècle



En 1683, l'église paroissiale de Beaujeu, qui s'appelait alors Notre-Dame de Beauveser, possédait plusieurs tableaux : au-dessus du maître-autel, un tableau représentant la Crucifixion ; dans la chapelle de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, le « Mystère du Rosaire » ; dans la chapelle Saint-Roch « un tableau représentant S^t Roch & S^t Sébastien doté par Claude Ripert¹ ».

La présence du tableau de saint Roch et saint Sébastien dans la chapelle Saint-Roch avait déjà été attestée lors des deux précédentes visites pastorales effectuées par l'évêque Raphaël de Bologne. La première mention date de la visite du 4 juillet 1656 : « au costé gauche il y a une chapelle avec un autel et un petit retable de S^t Sébastien a fait par feu Claude Ripert » ; puis, en 1663 « il y a asses en lad[ite] eglise au cote gauche une capelle avec son hotel et retable a l'honneur de S^t Sébastien qu'on nous a dit avoir esté faitte par feu claud Rippert avec deux chandeliers lettons² ».

Face aux récurrences de la peste, la représentation sur les retables de saint Roch et de saint Sébastien, saints thaumaturges invoqués contre la peste et les épidémies, avait pour but d'invoquer la puissance de leur protection. Lorsque les deux saints thérapeutes sont associés sur un même tableau, comme c'est le cas à Beaujeu, leur pouvoir d'écarter les épidémies s'en trouvait renforcé.

Ici, leur représentation est fidèle à la légende de leur vie. À droite, saint Roch, patron de la chapelle, figure nimbée, de trois quart, en pied, vêtu de son habit de pèlerin. À ses pieds, un chien tient un morceau de pain dans sa gueule tandis qu'un angelot au centre du tableau montre du doigt la plaie profonde de la jambe du saint. Atteint de la peste, saint Roch fut guéri grâce aux soins d'un ange envoyé par Dieu et nourri grâce au pain dérobé apporté par le chien du seigneur voisin, dont les tours du château sont visibles sur le tableau. À gauche, saint Sébastien, lui aussi nimbé et de trois quart, la tête penchée vers la gauche, les poignets et les chevilles attachés à un arbre au feuillage épais, est transpercé par les flèches, « il en fut tellement couvert qu'il paraissait être comme un hérisson » dit la Légende dorée. Les flèches qui transpercent le corps du saint évoquent le caractère soudain et mortel des symptômes de la peste tandis que

le feuillage épais de l'arbre symbolise la vie éternelle. L'importance donnée à la beauté de son visage serein et de son corps musclé évoque, malgré le réalisme du supplice de la « sagittation », un moment glorieux.

Sous l'angelot guérisseur de saint Roch, encadré par les deux saints protecteurs, figure un jeune enfant représenté à mi-corps qui, par sa position au centre du tableau, est mis en valeur. Qui est cet enfant ? Pourquoi est-il représenté entre les deux saints auxquels on a recours contre la peste et les épidémies ?

Ce jeune garçon âgé de trois ou quatre ans est représenté tête nue ; il est habillé d'un pourpoint dont le col est agrémenté d'une fraise empesée ; une sorte de tablier en lingerie fine plissée revêt l'habit et laisse apparaître à l'encolure une passementerie³. Il a les mains jointes, dans une attitude de prière. Ses vêtements sont les signes apparents de son appartenance à une famille aisée de la bourgeoisie, voire à la petite noblesse locale.

Le tableau aurait-il été commandé afin de remercier les deux saints, soit pour avoir épargné l'enfant de la peste lors de la terrible épidémie qui affecta Digne et la haute Provence en 1629⁴, soit pour sa guérison miraculeuse ? Serait-il Jehan-Jacques Ripert, le fils aîné du commanditaire du retable Claude Ripert⁵, qui était âgé de quatre ans en 1629 ? L'angelot que la légende rattache à saint Roch, de par sa situation au-dessus de l'enfant, joue lui aussi un rôle de protection et/ou de guérison. L'absence de représentation d'un ou des parents de l'enfant peut surprendre. Dans le cas d'un tableau votif, une inscription permettrait de donner un indice ; or on n'en a aucune trace⁶.

Plusieurs éléments stylistiques et historiques, tels que les caractéristiques des costumes de l'enfant et de l'angelot, le traitement chromatique de leurs visages, l'absence de mention de ce tableau dans la visite pastorale de 1619 permettent d'envisager une datation aux environs de 1630 et accepter ainsi l'hypothèse que ce tableau soit un ex-voto de la peste de 1629.

Marie-Christine Braillard

¹ Visite du 19 mai 1683 par Monseigneur Letellier.

² AD AHP, 1 G 72.

³ On retrouve ce type d'élément de costume dans les gravures et les peintures de la fin du XVI^e ou du début XVII^e siècle représentant des enfants au même âge.

⁴ L'épidémie débuta en haute Provence à la fin du mois de mai 1629 pour disparaître en octobre de la même année. Il y eut des récurrences jusqu'en 1632 (<http://bassesalpes.fr/dignepeste.html>).

⁵ Claude Roch Ripert (1595 (?) - avant 1653), marié le 14 septembre 1622 avec Anne Liotard, native du Brusquet, eurent cinq enfants : Jehan-Jacques Ripert (Beaujeu 1626- ?), Louis (1629-1698), Sébastien (1631-1691), Clément (1633- ?) et Cassandre (1634- ?). Source Geneanet.

⁶ Les clichés photographiques des étapes de la restauration de l'œuvre en 1990 ne révèlent aucune inscription (dossier Beaujeu, conservation des antiquités et objets d'art des Alpes-de-Haute-Provence). En l'absence de rapport de restauration, on manque d'informations sur le constat d'état de la toile. Néanmoins, on pourrait imaginer que le tableau ait pu être recoupé dans la hauteur et peut-être dans la largeur à l'occasion des travaux de reconstruction de l'église de Beaujeu en 1822.

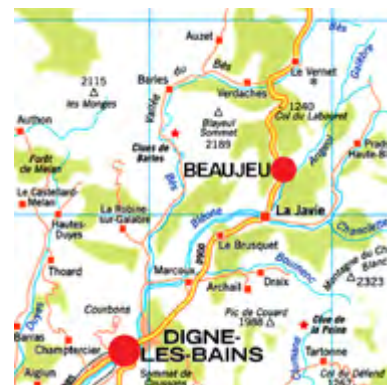


**Croix de procession, 4^e quart du XVII^e siècle
Beaujeu. Chapelle du Clucheret**

Fer
H. 38 cm ; l. 23,5 cm
Inscrit MH le 7 décembre 1989
Cliché J. M. Delaye

Beaujeu

Croix de procession du XVI^e siècle (pour la croix, nœud plus tardif)



Les processions sont des cortèges, déambulant dans l'ensemble de la cité ou dans un lieu religieux, où les religieux se placent en tête. Au-devant de ce cortège est souvent portée une croix, en métal, parfois précieux, fichée sur une hampe, ce qui permet de l'élever, afin qu'elle soit visible de tous.

La croix de procession de Beaujeu est une croix en métal découpé, sans doute autrefois doré. Le Christ a été moulé puis rapporté. Cette croix porte les traces de nombreuses restaurations ou consolidations, bien visibles notamment au revers. Le nœud repose sur une douille permettant de placer la croix au sommet d'une hampe. Cette partie est plus tardive que la croix et a été ajoutée maladroitement.

Dans la visite pastorale de 1683, il est mentionné « une croix servant à l'autel et aux processions de fer ». Cette indication est précieuse : la paroisse étant trop pauvre pour acquérir deux objets distincts, en l'espèce une croix d'autel et une croix de procession, la même est utilisée pour les deux fonctions.

La croix d'autel est placée sur le maître-autel, qui doit canoniquement toujours en être pourvu. Comme l'indique le concile de Milan en 1576, le « gradin de bois, placé au fond de l'autel » doit être orné « d'une croix disposée au centre et de deux candélabres, l'un à droite, l'autre à gauche ». C'est donc une croix à poser, munie d'un pied. La croix de procession en

revanche est destinée à être portée, elle possède donc, non pas un pied, mais une douille. On peut donc imaginer que la croix était à l'origine sans support fixe mais pouvait alternativement être placée sur un pied ou une douille, ce qui explique cet ajout maladroit lorsque la croix a cessé d'avoir la double fonction.

La croix date sans doute du XVI^e siècle. Elle appartient à une typologie de croix dont on trouve de très beaux exemples dans les Alpes-de-Haute-Provence et notamment à Méailles ou à Castellet-lès-Sausses. Ces croix ont exactement la même forme que celle de Beaujeu, avec les extrémités des bras tréflées, mais elles présentent une mise en œuvre orfèvrée.

La croix de Beaujeu est donc un témoignage ancien à la fois d'une forme de croix, ce qui permet de la dater, et d'un usage particulier, répandu dans les paroisses rurales qui avaient peu de moyens.

Maina Masson-Lautier



**Buste reliquaire de Saint-Pancrace, XVII^e siècle
Chapelle Saint-Martin du Haut-Vernet**

Bois doré et polychrome
H. 56 cm ; l. 45 cm
Inscrit MH le 25 octobre 1990
Cliché J. M. Delaye

Le Vernet

Buste reliquaire de saint Pancrace, XVII^e siècle



Selon la tradition religieuse chrétienne, saint Pancrace serait né vers 290 ap. J-C dans une famille noble et riche de Phrygie (une région de l'actuelle Turquie). Selon les récits religieux, son oncle l'aurait pris à sa charge après la mort de ses parents et vers 304 ap. J-C, à l'époque des persécutions menées par l'empereur Dioclétien, emmené avec lui à Rome pour se convertir au christianisme. L'enfant, alors âgé de 14 ans, aurait été arrêté et traduit devant l'Empereur en personne qui lui aurait demandé d'abjurer la foi chrétienne. Devant le refus de l'enfant, il l'aurait condamné à mort. Par la suite c'est Grégoire, élu pape en 590, qui recommanda la vénération de saint Pancrace. Dans la religion chrétienne, celui-ci incarne l'innocence et la foi de l'enfance. Son nom, issu du grec ancien, signifie « le tout puissant ». Il est traditionnellement représenté sous des traits juvéniles – c'est le cas sur ce buste – et parfois en habit de légionnaire. Il est l'un des saints patrons des enfants et adolescents et est fêté le 12 mai. À partir du Moyen Âge, il est considéré dans les croyances populaires comme un des trois saints de glace, avec saint Mamert et saint Servais. Ce sont trois saints qui se voyaient invoqués par les agriculteurs pour éviter le gel des cultures au moment de planter les légumes, vers les 11 à 13 mai de chaque année.

Un buste reliquaire, dans la religion chrétienne, est un reliquaire en forme de buste réputé contenir le crâne d'un saint, ou alors un fragment de ce crâne. Ce buste de saint Pancrace est en bois doré et peint. Il date environ du XVII^e siècle et se trouve actuellement conservé dans l'église dite du « haut-Vernet ». Le buste reliquaire, comme tous les objets religieux revêtant un caractère dévotionnel, tenait une place bien précise dans la vie religieuse, politique et artistique locale. Cette place s'inscrivait, et s'inscrit toujours aujourd'hui, dans le culte des reliques, cette dévotion populaire cherchant à honorer les personnages importants dont les restes sont préservés. On cherche ici à perpétuer et exalter le souvenir de saint Pancrace à travers un cérémonial honorifique symbolique. Ce reliquaire peut donc être vu par les fidèles soit comme un objet de culte passif (auquel on adresse ses prières et qu'on touche), soit comme un objet auquel on attribue un véritable pouvoir miraculeux. On considère comme personne sainte un être rendu exceptionnel à cause des choix qu'il a

fait et des comportements qu'il a adopté pendant sa vie. Il peut s'agir du choix de mener une vie solitaire ou de missionnaire, ou bien de l'action de se montrer charitable, de mener des expériences spirituelles ; ou alors, comme c'est le cas de saint Pancrace, du choix de devenir un martyr au nom de sa foi. De telles personnes sont réputées avoir le pouvoir de guérir des maladies ou de protéger des dangers. Le culte des saints, et par extension des reliques, se relie aussi à la pratique de l'intercession d'un saint homme proche de Dieu, donc normalement plus à même d'exaucer les prières des fidèles. Cette facette du culte chrétien met en avant un besoin d'expression concrète de la piété et de la foi au travers de symboles religieux clairement identifiés. Un reliquaire et à plus forte raison un buste-reliquaire comme celui-ci sont donc ouvragés du mieux possible pour mettre en valeur ce lien entre les reliques et la Foi.

Quand on parle du culte des saints, il ne faut pas non plus se laisser absorber par l'aspect dévotionnel et oublier l'aspect politique lié aux reliques, c'est-à-dire le pouvoir que détiennent et exercent ceux qui reçoivent de la possession d'une relique une distinction hiérarchique, honorifique et/ou le droit à une autorité concrète. Les reliques sont donc la source d'un pouvoir social, civil ou religieux. En effet, comme l'a écrit l'historien Charles Doherty « les reliques sont symboles du pouvoir de l'abbé, elles garantissent l'origine divine du pouvoir ecclésiastique ». La crédibilité et l'authenticité d'une relique sont garanties par l'institution officielle : l'Église, ou une autre entité reconnue, confirme le pouvoir sacré d'une relique et celle-ci cautionne l'autorité de son détenteur, par la piété qu'elle incite de la part des fidèles. Un reliquaire, et à plus forte raison un buste-reliquaire aussi bien ouvragé que celui de Saint Pancrace, a pour fonction par son aspect-même de glorifier non seulement le saint homme en question mais aussi son pouvoir d'intercession auprès de Dieu ; un pouvoir qui doit passer par l'Église puisqu'elle se trouve garante des saintes reliques. Ainsi, au XVII^e siècle quand l'évêque de Digne effectuait ses visites pastorales dans son diocèse, on lui accordait toujours une place d'honneur à ses côtés.

Valentin Gaudemard

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Archives

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, *Archives religieuses d'Ancien Régime*, Digne, 1987, p. IV. Il s'agit du répertoire numérique des séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier).

1 G 5, visites pastorales de 1683, 1684 à 1685

1 J 177, instruction et extrait des registres du Conseil d'État sur la restitution du temple de Seyne au couvent des frères prêcheurs (1663, copie manuscrite de 1775).

17 J 51 et 1 G 47, « Rapport de visite et estimation des réfections et réparations à faire aux églises, maisons, fermes et bâtiments dépendants de l'évêché de Digne », extrait des actes de la succession de Mgr du Puget, évêque de Digne, après sa mort en 1728.

[Le fonds 17 J a été recoté en H-DEP 70]

H-DEP 70/B 17, hôpital de Digne. – Testament de Monseigneur Henry du Puget, constitution de rentes en faveur de Monseigneur Henry du Puget : transaction (1687), lettres du roi et ratification (1715) ; administration et exécution de la succession, pièces relatives à la liquidation : testament (1728), mémoire, rapport concernant l'estimation de tous les biens, paroisses et dépendances du palais épiscopal (1728), requêtes au sujet des arrérages de rentes, extrait d'actes d'arrentement (1729-1771) (1687-1771).

H-DEP 70/B 18, hôpital de Digne. – Testament de Monseigneur Henry du Puget, liquidation de la succession : livre où sont insérées toutes les pièces concernant la liquidation de la succession dont l'hôpital est héritier (1728-1771).

H-DEP 70/B 19, hôpital de Digne. – Testament de Monseigneur Henry du Puget, mémoire : estimation des biens (1728), extrait du greffe du bureau des finances.

1 O 26, sur l'église d'Auzet.

1 O 41, sur l'église de Barles.

Bibliographie indicative

- BERTRAND (Régis), « Les confréries de Provence face à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 306, 1996, p. 635-647.
- BLUCHE (François), dir., *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005 (première édition 1990).
- BRUNET (Marceline), « Un aspect du baroque provençal : les retables ruraux du Var », *Provence historique*, 1984, p. 263-275.
- BORELLO (Céline), *Les protestants de Provence au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2004.
- CARBOUDIN (Guy), VIARD (Georges), *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2^e éd., 1990.
- CORBIN (Alain), *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2000, col. Champs
- DRÉVILLON (Hervé), *Les Rois absolus (1629-1715)*, Paris, Belin, 2011.
- FÉRAUD (abbé), *Histoire, géographie et statistique du département des Basses-Alpes*, Digne, Vial imprimeur-libraire, 1861.
- FROESCHLE-CHOPART (Marie-Hélène), « Les visites pastorales de Provence orientale du XVI^e au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, 1977, p. 273-292.
- FROESCHLE-CHOPART (Marie-Hélène), « Étude des confréries : problèmes et méthodes », *Provence historique*, t. 34, 1984, p. 117-123.
- Gillier (Georges), « La destruction du temple de Seyne-les-Alpes », *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, t. 131, 1985, p. 215-217.
- LA CROIX (Claude de), *Le parfait ecclésiastique ou diverses instructions sur toutes les fonctions clericales*, Lyon, chez Antoine Cellier fils, 1676.
- MARION (Marcel), *Dictionnaire des institutions de la France, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1999 (1^{ère} édition 1923).
- MOULINET (Daniel), « Les visites pastorales des évêques de Clermont au XVIII^e siècle », *Bulletin de la société bourbonnaise des études locales*, 1981.
- PRIVAT-SAVIGNY (Maria-Anne), *L'Église en broderie ; ornements liturgiques du Musée national de la Renaissance*, Paris, éditions de la Réunion des musées nationaux, 2005, Les cahiers du Musée national de la Renaissance.
- Répertoire des visites pastorales de la France*, première série, *Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, tome II, Cahors-Lyon, Paris, éditions du CNRS, 1979, 476 p.
- Répertoire des visites pastorales de la France, anciens diocèses (jusqu'en 1790), corrections et compléments*, Paris et Turnhout, Société d'histoire religieuse de la France et éditions Brepols, 2006.
- VENARD (Marc) et JULIA (Dominique) « Le répertoire des visites pastorales. Premiers enseignements d'une enquête », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, 1977, p. 213-233.
- VIRÉ (Marie Madeleine), « Une visite aux églises des paroisses du diocèse de Digne dont l'évêque est décimateur en 1728 », *Annales de Haute-Provence*, n° 311, 1990, p. 151-186.
- WELTER (Louise), *La réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVII^e siècle*, Paris, Letouzey et Ané, 1956, 283 p. Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. XLV.

Sur les pas de l'évêque

à la fin du XVII^e siècle

Après le Concile de Trente, la Réforme catholique s'est en particulier traduite par un contrôle du clergé et des populations exercé par l'évêque en son diocèse. L'évêque de Digne réalise de la sorte la visite de toutes les paroisses de son ressort durant les années 1683, 1684 et 1685, année de la révocation de l'édit de Nantes, qui met fin à la cohabitation des cultes catholique et protestant.

Au cours de ses visites, l'évêque s'intéresse autant au culte et à la vie spirituelle qu'aux conditions matérielles de leur exercice ainsi qu'aux ressources que lui procurent les dîmes et quelques impôts seigneuriaux, car l'évêque est aussi seigneur.

C'est à partir de cette véritable photographie des paroisses rurales du petit évêché de Digne qu'est présentée dans cette exposition une sélection d'objets vus et même manipulés par l'évêque au cours d'un périple accompli à dos de mulet sur les chemins de la haute Provence.

